

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FEVRIER 2026
PROCÈS VERBAL DE SÉANCE
convocation envoyée le : 04/02/2026
nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de membres en exercice 10
Nombres de membres présents : 09
Nombre de suffrages exprimés : 10

L'an deux mil vingt-six, le neuf février à 18h30, les membres du conseil municipal de la commune d'ÉPEIGNÉ-LES-BOIS, légalement convoqués le 4 février 2026, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Madame Claire DUPRE, Adjointe au Maire.

Présents : Messieurs GUILLON, CARATY, BENOIT et Mesdames PRIEUR, DUPRE, FEVRE MAGHISSENE, SOMMERIA et BOGUET

Absent excusé : Monsieur Jean CANDIAGO qui a donné pouvoir à Madame Claire DUPRE.

Fabienne SOMMERIA se porte volontaire pour assurer le secrétariat de séance. Après vote du conseil municipal, Fabienne SOMMERIA a été nommée secrétaire de séance à l'unanimité. Pia LEROY et Olivier GUEHO, secrétaires généraux, assistent à la séance.

ORDRE DU JOUR

A l'issue de l'approbation du compte-rendu de la séance du 4 décembre 2025 seront abordés les points suivants :

➤ **Délibérations :**

- ✓ Délibération n°2026-001 État récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus municipaux au titre de l'année 2025
- ✓ Délibération n°2026-002 Autorisation du maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)
- ✓ Délibération n°2026-003 Fixation des tarifs pour encarts publicitaires du bulletin municipal 2025-2026
- ✓ Délibération n°2026-004 Contrats d'électricité au Tarif Régulé, par Points de Livraison

➤ **Informations et sujets divers :**

- ✓ Point Cantine
- ✓ Point RH
- ✓ Repas du personnel
- ✓ Fête « Herbes Ô Centre » (27/9)
- ✓ Ambassadeur « Jour de Cher »
- ✓ Divers

➤ **Présentation du projet agrivoltaïque « Bourdisson » par l'entreprise UNIT-E**

➤ **Agenda**

➤ **Urbanisme**

18h30: ouverture de la séance, 09 présents et 10 votants

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 décembre 2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la réunion du 4 décembre 2025.

DELIBERATIONS :

Délibération n° 2026-01 État récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus municipaux au titre de l'année 2025

Vu l'article L. 2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales ;

	Nature des indemnités annuelles - Commune			Total des indemnités annuelles
	Indemnités de fonction nettes	Remboursement de frais (kilométriques, repas, séjour, etc.)	Avantages en nature	
Jean CANDIAGO	4 224,12 €			4 224,12 €
Michèle PRIEUR	4 224,12 €			4 224,12 €
Claire DUPRE	4 224,12 €			4 224,12 €

Madame Claire DUPRE précise que les règles de calcul et de perception des indemnités restent applicables depuis le début du mandat. En effet, en 2020 les indemnités votées pour le maire étaient de 385,05€ mensuel (soit un taux identique aux adjoints de 9,9 % de l'indice brut) au lieu de 991,80 € prévus (soit un taux de 25,5 % de l'indice brut).
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, prend acte de l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues par ses membres.

Délibération 2026-02 autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Madame Claire DUPRE rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales

Article L 1612-1

Modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.
Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des

crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2025 : 429 081.73 € (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article et

les **dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :**

REMBOURSEMENT CAUTION LOGEMENT

Logement 6 rue du prieuré 400€

Chapitre	Montant voté BP 2025	Max 25 %	Montant à engager avant vote BP 2025
16	19400	4850	400

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus et dit que ces dépenses seront inscrites au budget 2026.

Délibération n°2026-03 Fixation des tarifs pour encarts publicitaires du bulletin municipal 2025-2026 »

Madame Claire DUPRE explique que la commune prépare le bulletin municipal 2025-2026 et présente au conseil municipal les tarifs 2026 pour l'insertion de l'encart publicitaire en fonction de son format. Le Maire propose les tarifs suivants :

Type	Dimensions	Propositions Tarifs 2026
Carte de visite	de 8,5 x 6 cm	40 €
Carré	de 8,5 x 8,5 cm	40 €
Grand rectangle	de 19 x 8,5 cm	70 €
Demi-page	de 19 x 12 cm	120 €
Page entière	de 19 x 26 cm	250 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de réaliser le bulletin municipal annuel 2025-2026 et fixe les prix de l'insertion de l'encart publicitaire indiqués dans le tableau ci dessus.

Deliberation 2026-04 : contrats régulés Points de Livraison avec l'EDF

Madame Claire DUPRE rappelle au conseil municipal que le groupement de commandes avec le SIEI s'est terminé le 31/12/2025 et qu'il faut signer un nouveau contrat avec un fournisseur d'électricité . il explique que notre commune entre dans le dispositif de contrats PDL régulés et demande au conseil municipal de l'autoriser à signer chaque contrat par point de livraison.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité , le conseil municipal

- AUTORISE Monsieur le maire ou tout adjoint à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Informations et sujets divers :

- ✓ Point Cantine : Madame Claire DUPRE informe que l'agent de restauration est en arrêt 1 mois.
- ✓ Au cours des dernières semaines, les élus et des bénévoles avaient pris le relais à la cantine. Depuis la semaine dernière, la société JMG traiteur livre des repas froids à réchauffer et adaptés selon le profil des enfants.
La commune a embauché un agent pour réchauffer les plats et faire le ménage.

> la protection contre les aléas : La protection du cheptel face aux épisodes météorologiques violents (grêle ; foudre) mais aussi face à la prédation des très jeunes agneaux, par des rapaces et l'arrivée du loup sur le territoire dans un horizon 5ans.

Le projet rapportera annuellement des recettes de taxes à la commune, la communauté de commune et au département.

Agenda :

- 24.02 à 18H30 = réunion de préparation du conseil municipal du 9 mars prochain et du budget primitif
- 9.03 à 18H30= CM avec vote du budget
- 21.02 = Balade découverte d'Epeigné-les-Bois. Début 10H.
- A 11H30 : Verre de l'amitié pour clore l'évènement.
- Il faudra faire un peu de boitage. Madame Claire DUPRE propose de faire les flyers.

Urbanisme

- ✓ Madame Claire DUPRE présente la liste des derniers dossiers d'urbanisme enregistrés en mairie et leurs suivis.

Permis de construire :

PC 0371002500004 : Déposé le 30.12.2025 par Mr BORGNIET Nicolas pour réhabilitation grange et rénovation au 21 coulée du gué. Déposé ad's et Plat'au le 07.01.2026. Instruction comcom. Avis mairie favorable. Demande de complétude comcom notifiée le 21.01. En cours.

Déclarations Préalables en cours

DP0371002500017 : Déposée le 23.12 par ENEDIS représenté par Mr COURTINE à Tours pour une installation de poste transformateur au 32 route du coteau. Instruction mairie. Accord le 06.01.2026. Déposée Plat'au le 08.01.

DP0371002500018 : Déposée le 30.12.2025 par Madame MARCHAIS Virgine 8 rue des rosiers pour installation de panneaux photovoltaïques (régularisation). Déposée sur ad's le 31.12. Notification délai zone ABF 10.01.2026. Consultation ABF le 06.01. En cours.

DP 0371002600001 : Déposée le 16.01.2026 par Mr PAILLAUD Cyprien pour la réalisation d'un appentis bois de 18 m². Instruction mairie. Déposée sur ad's et plat'au le 20.01. Avis favorable. Arrêté favorable le 05.02.

DP 0371002600002 : Déposée par Mme VEITL Sybille 2 rue des rosiers pour rénovation toiture façade arrière à l'identique. Déposée ad's et Plat'au le 03.02. Notification délai zone ABF le 03.02. Instruction mairie. Consultation ABF le 03.02. En cours.

Certificat d'urbanisme opérationnel

CUB 0371002600001 : déposé le 06.01 par Me de THORAN pour le 3 route des moulins Réhabilitation halle à grains en habitation familiale... Déposée ad's et Plat'au le 06.01. Instruction comcom en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Claire DUPRE lève la séance à 19h50

**PROCES VERBAL arrêté à Epeigné-les-Bois, lors de la séance du conseil municipal
du 9 mars 2026**

le secrétaire de séance
Fabienne SOMMERIA



Pour le maire empêché
Claire DUPRE

